



AGF RENDEMENT REEL

Prospectus Simplifié

Date d'agrément : 13-févr-03

Date d'édition : 27 octobre 2006

AGF RENDEMENT REEL

TABLE DES MATIERES

SECTION I : PROSPECTUS SIMPLIFIE

I Partie A Statutaire

II Partie B Statistiques

SECTION II : NOTE DETAILLEE

I Caractéristiques Générales

I-1 Forme de l'OPCVM

I-2 Acteurs

II Modalités de fonctionnement et de gestion

II-1 Caractéristiques générales

II-2 Dispositions particulières

III Informations d'ordre commercial

IV Règles d'investissement

V Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

SECTION III : REGLEMENT

SECTION I : PROSPECTUS SIMPLIFIE

I Partie A Statutaire

OPCVM respectant les règles d'investissement et d'information de la directive 85/611/CE modifiée.

Avertissement

Néant

I.1 Présentation succincte

▶ **Code ISIN** : FR0000992349

▶ **Dénomination de l'OPCVM** : AGF RENDEMENT REEL

▶ **Forme juridique** : FCP de droit français

▶ **Société de gestion** : AGF ASSET MANAGEMENT - Société de gestion de portefeuille agréée sous le n° GP 97-63

▶ **Dépositaire** : SOCIETE GENERALE

▶ **Prime broker**

Néant

▶ **Commissaire aux comptes**: KPMG SA

▶ **Commercialisateur**: AGF Asset Management et/ou les sociétés du groupe AGF

I.2 Informations concernant les placements et la gestion

▶ **Classification**: OPCVM Diversifié

▶ **OPCVM d'OPCVM**: Jusqu'à 100% de l'actif net.

▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif d'AGF RENDEMENT REEL est la recherche, sur le long terme, d'une performance réelle, c'est-à-dire supérieure à l'inflation en investissant sur les marchés de l'or, des matières premières, de l'immobilier et des obligations indexées sur l'inflation.

▶ **Indicateur de référence** :

La méthode de gestion d'AGF Rendement Réel dans la section « stratégie d'investissement » n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence. En effet, la principale source de valeur ajoutée est la sélection active de valeurs centrée sur des thématiques (or, matières premières, immobilier, obligations indexées sur l'inflation).

▶ **Stratégie d'investissement** :

La stratégie d'investissement du fonds repose, de manière principale et récurrente, sur la sélection active de supports apportant une protection contre l'inflation. Cinq classes d'actif principales répondant à ce critère ont été identifiées : obligations indexées sur l'inflation ; actions de sociétés immobilières ; actions de sociétés dont l'activité principale tourne autour des ressources naturelles ; actions de sociétés exploitant des mines d'or et de métaux précieux ; produits de taux court-terme. La part en OPCVM action pourra varier entre 0 et 100% de l'actif en fonction des anticipations du gérant. De façon secondaire, d'autres classes d'actifs pourront être sélectionnés si elles répondent à l'objectif de gestion du fonds.

Dans ce cadre, le fonds aura recours à la multigestion approche qui consiste à rechercher des OPCVM qui montrent leur capacité à générer une surperformance par rapport à leurs pairs de manière récurrente.

La sélection, particulièrement rigoureuse, se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi. Les meilleurs OPCVM sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.

Par ailleurs, dans un souci de diversification de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, AGF Rendement Réel pourra investir dans tout type d'OPCVM présentant pour le gérant des opportunités de performance.

Pour plus de précisions sur la stratégie d'investissement du fonds, veuillez vous reporter à la note détaillée du fonds.

L'OPCVM investira jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français non coordonné ou fonds d'investissement. Enfin, le fonds pourra aussi investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion AGF AM ou une société liée. Le fonds peut investir dans des OPCVM classés : action, monétaire, diversifié ou obligataire.

L'OPCVM investira également sur des instruments dérivés à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers et / ou de gré à gré. Le gérant pourra intervenir sur ces marchés pour piloter son exposition au risque action (en recherchant ponctuellement une exposition aux actions pouvant aller jusqu'à 110% de l'actif), pour piloter son exposition au risque taux (en recherchant ponctuellement une exposition aux taux pouvant aller à 110 % de l'actif) et pour se couvrir sur les risques de change.

Les opérations portant sur les instruments dérivés et sur les titres intégrant des dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de l'OPCVM.

Le FCP pourra aussi contenir des instruments du marché monétaire, des actions en direct (internationales, libellées en euros ou en devises) et des obligations jusqu'à hauteur de 60% (y compris obligations indexées sur l'inflation, convertibles...). Afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant d'AGF Rendement Réel, l'actif peut être investi par exemple sur des prises et mises en pensions ou sur des titres de créances négociables.

Enfin, les liquidités sont la résultante des décisions d'investissement du gérant. Elle ne représentent pas une stratégie en tant que telle. Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de liquidités.

Pour en savoir plus sur les actifs utilisés, veuillez vous reporter à la note détaillée du fonds.

L'OPCVM investira jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés, dans des OPCVM et dans des fonds d'investissement de droit français gérés par la société de gestion AGF AM ou une autre société de gestion.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens non coordonnés ou dans des parts de FCIMT (Fonds Commun d'Intervention sur les Marchés à Terme). Il peut également investir en parts d'OPCVM français non conformes à la directive N° 85-611. Enfin, le fonds pourra aussi investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion AGF AM ou une autre société de gestion. Le fonds peut investir dans des OPCVM classés : action, monétaire, diversifié ou obligataire.

L'OPCVM investira également sur des instruments dérivés à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers et / ou de gré à gré. Le gérant pourra intervenir sur ces marchés pour piloter son exposition au risque action (en recherchant ponctuellement une exposition aux actions pouvant aller jusqu'à 110% de l'actif), pour piloter son exposition au risque taux (en recherchant ponctuellement une exposition aux taux pouvant aller à 110 % de l'actif) et pour se couvrir sur les risques de change. Les opérations portant sur les instruments dérivés et sur les titres intégrant des dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de l'OPCVM.

Le FCP pourra aussi contenir des instruments du marché monétaire, des actions en direct (internationales, libellées en euros ou en devises) et des obligations (y compris obligations indexées sur l'inflation, convertibles...). Afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant d'AGF Rendement Réel, l'actif peut être investi par exemple sur des prises et mises en pensions ou sur des titres de créances négociables. accessoire pour actions ? 60% pour obligations

Enfin, les liquidités sont la résultante des décisions d'investissement du gérant. Elle ne représentent pas une stratégie en tant que telle. Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de liquidités.

Pour en savoir plus sur les actifs utilisés, veuillez vous reporter à la note détaillée du fonds.

► **Profil de risque :**

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché »

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

L'ampleur de ces fluctuations peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPCVM sont listés ci-dessous. **Pour plus de précisions, se reporter à la note détaillée.**

Le portefeuille est investi dans des OPCVM dont les gains comme les risques sont transférés directement à ses porteurs. En plus des risques propres au portefeuille lui-même, les risques listés ci-dessous incluent donc ceux auxquels est exposé le portefeuille à travers les OPCVM qu'il détient.

- Risque lié au marché Actions. L'OPCVM pouvant être investi directement ou indirectement en actions, l'évolution de sa valeur est liée aux évolutions de la valorisation de l'univers d'investissement Actions. Par exemple, si le cours des actions qui entrent dans la composition du portefeuille baisse, la valeur de la part de l'OPCVM s'en trouve diminuée. A tout instant, l'exposition au risque lié au marché Actions est au maximum de 80%.

- **Risque Sectoriel / Géographique.** L'OPCVM peut être investi sur des segments particuliers des marchés actions, comme un secteur économique, une zone géographique, etc. La valorisation des actions des sociétés de ces segments du marché peut évoluer différemment de celle de l'ensemble du marché. Ainsi, si la valeur des actions d'un de ces segments particuliers dans lequel est investi le portefeuille baisse, la valeur de la part de l'OPCVM s'en trouve également diminuée.

- **Risque de Change.** Le portefeuille pouvant être investi dans des instruments dont la valeur est exprimée dans des devises autres que l'euro, il est exposé aux variations des taux de change. Par exemple, si la valeur d'une devise diminue par rapport à l'euro, la valeur des instruments financiers libellés dans cette devise qui rentrent dans la composition du portefeuille baisse, et la valeur de la part de l'OPCVM s'en trouve diminuée. A tout instant, l'exposition au risque de change est au maximum de 100%.

- **Risque de Taux.** Les fluctuations des instruments obligataires détenus directement ou indirectement en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. Par exemple, si les taux d'intérêt montent, la valeur des instruments obligataires qui rentrent dans la composition du portefeuille diminue, et la valeur de la part de l'OPCVM s'en trouve diminuée.

- **Impact des produits Dérivés.** L'utilisation de produits dérivés permet de piloter l'exposition du fonds sur ses différents facteurs de risques, ou sur des segments particuliers du marché. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative du fonds serait d'autant plus importante et plus rapide.

- **Risque Relatif.** Afin de dégager une surperformance, le portefeuille peut prendre des paris par rapport à son indice/univers de référence, le cas échéant.

AGF Rendement Réel est un OPCVM dont la vocation est de rechercher une performance supérieure à l'inflation. Les supports d'investissement retenus à cette fin incluent l'investissement dans des obligations indexées sur l'inflation, des actions de sociétés immobilières, des actions de sociétés dont l'activité principale tourne autour des ressources naturelles, et des produits de taux court-terme. Parmi les OPCVM de type Diversifiés, cette spécialisation implique une exposition particulière au Risque Sectoriel.

A titre accessoire, l'OPCVM est également exposé au risque lié au choix des actions individuelles. Pour plus de précisions, se reporter à la note détaillée.

► **Garantie ou protection :**

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs. Le FCP pourra servir de support à des contrats d'assurance vie exprimés en unités de compte.

Le profil de risque de l'OPCVM le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant bénéficier du potentiel d'appréciation du marché des actions, tout en étant conscient que ce marché peut présenter des risques pour les investisseurs. La prise de risque est néanmoins limitée grâce à des investissements réalisés sur des marchés décorrélés entre eux.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

I.3 Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Les commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3%, taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Néant

Cas d'exonération : souscriptions et rachats par les OPCVM d'AGF Asset Management.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,40% TTC, taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

► **Régime fiscal**

L'OPCVM est admissible dans les contrats d'Assurance Vie.

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Directive épargne

La situation du OPCVM au regard de ce texte est la suivante :

Seuil de détention en obligations et titres de créances	Inférieur au seuil	Supérieur au seuil	Indéterminé	Statut du fonds
40%	NON	OUI	NON	IN

I.4 Informations d'ordre commercial

► **Conditions de souscription et de rachat**

Les souscriptions et rachats sont centralisés 11h et effectuées sur la base de la prochaine valeur liquidative. En cas de suspension de la cotation, les ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative établie.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés auprès du dépositaire, Société Générale, 32, rue du Champ de Tir, 44000 Nantes.

Chaque Part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de Part.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est calculée chaque jour . Elle est établie chaque jour de Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux de Bourse de Paris.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : Au siège de la société de gestion et du dépositaire .

► **Date de clôture de l'exercice**

Date de clôture de l'exercice comptable : Dernier jour de bourse du mois de décembre à Paris.

Date de clôture du premier exercice : dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2003.

► **Affectation du résultat**

Les revenus de l'OPCVM sont capitalisés chaque année.

► **Devise de libellé des parts ou actions** : EUR

► **Date de création** :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 08-déc-03. Il a été créé le 03-déc-03.

I.5 Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AGF ASSET MANAGEMENT
20, rue Le Peletier
75009 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site : www.agf-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire en adressant une demande auprès de :

AGF ASSET MANAGEMENT
Département Marketing/Communication
20, rue Le Peletier
75009 PARIS
ou par e-mail à l'adresse suivante : asset@agf.fr

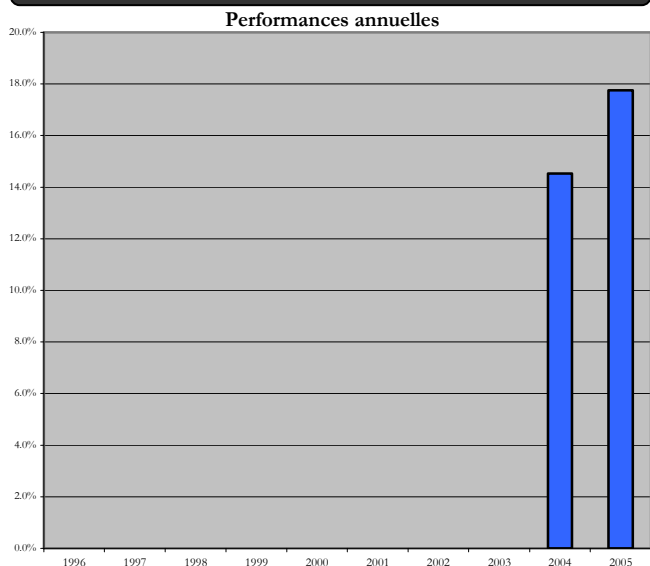
Date de publication du prospectus : 27 octobre 2006

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 30/12/2005 :



PART : C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
AGF RENDEMENT REEL	17.75	16.13	16.13
	0.00	0.00	0.00

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/12/2005 : Part C

Frais de fonctionnement et de gestion	1,13 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement *	0,69 %
<i>Ce coût se détermine à partir :</i>	
<i>des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement</i>	<i>0,95 %</i>
<i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>	<i>-0,26 %</i>
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00 %
<i>Ces autres frais se décomposent en :</i>	
<i>commission de surperformance</i>	<i>0,00 %</i>
<i>commissions de mouvement</i>	<i>0,00 %</i>
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,82 %

* En raison de l'indisponibilité de données réelles fiables et de majorants pertinents, les coûts liés à l'achat d'OPCVM ont été évalués en utilisant leurs seuls frais de fonctionnement et de gestion directs réels ou maximum.

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/12/2005 :

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	8,09 %
Titres de créance	0,17 %